

Le Conseil Municipal
ému par cette sombre perspective,
Demande à Monsieur le Préfet de la Côte-
Atlantique de se pencher sur cette situation exceptionnelle
pour que soit trouvée une solution favorable qu'il sera
chargé de présenter au Gouvernement, qui ne peut ignorer
la situation financière critique de toutes les communes en ex-
pansion.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance
est levée le lendemain à 1 heure.

Et ont signé les membres présents :

Jimmy, Robert, Henry, Savary, Babin, Babin, Babin, Babin, Babin,
 Huchet, Bouet, Jérôme, Raffin, Savary, Tardif,
 Héron, Brosseau, David, Chpémet, Bilon, Babin,
 Gabreau, Gubet, Conseillers Municipaux.
 Absent excusé, mais ayant donné procuration pour
 voter en son nom: M. Rougé.

Séance exceptionnelle du Conseil Municipal
qui a siégé le mardi 13 Octobre
1959, à 20 H.

Le 20 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville
de Rezé s'est réuni en séance exceptionnelle sous la pré-
sidence de Monsieur Rancher Alexandre, Maire, suivant
convocation faite le 10 Octobre 1959

Étaient présents: M. Rancher, Maire;
 MM. Mart, Baraud, Dissanneau,
 Cailseau, Boutin, Noqué, Adjoints.
 MM. Hochard, Tennaniach, Coutant
 Huchet, Bouet, Jérôme, Raffin, Savary, Tardif,
 Héron, Brosseau, David, Chpémet, Bilon, Babin,
 Gabreau, Gubet, Conseillers Municipaux.

Absent excusé, mais ayant donné procuration pour
 voter en son nom: M. Rougé.

Absent non excusé: M. Vince.
Secrétaire Administratif: M. Jean Hal, Secrétaire Général de la Mairie.

M. Moquet est maintenu, à l'unanimité, comme secrétaire de séance, du fait qu'il s'agit d'une réunion exceptionnelle.

Il y a l'Ordre du jour, une seule question:
"Garantie à donner par la Ville pour l'avance d'une somme de 30 millions de francs que le C.I.L. est susceptible de consentir".

Le Maire expose rapidement le but de cette réunion exceptionnelle.

Sur une avance de 80 millions de francs obtenue du F.N.H.T. dont le terme de remboursement est échu, nous avons remboursé 50 millions de francs. Malheureusement, depuis le 9 février 1959, le Ministère de la Construction a émis le titre de perception pour le remboursement total de cette avance de 80 millions de francs.

Par lettre en date du 30 septembre 1959, Monsieur le Directeur de la Construction du Département de Loire Atlantique rappelle sa lettre du 11 août 1959 (dont le Conseil a déjà eu connaissance) et par laquelle il demandait qu'on veuille bien prendre toutes dispositions pour régler, au plus tôt, les 30 millions de francs restant dus.

C'est ainsi que l'Administration Municipale s'est mise en relations avec M. Hermès, Directeur de la S^{te} H.L.M. "La Mantaire", et S^{te} pilote pour le secteur industrialisé, pour l'inviter à faire tout son possible, afin que les Sociétés H.L.M. versent rapidement un premier acompte de 30 millions de francs à la Ville de Rezé, à valoir sur les terrains qui seront cédés aux trois S^{tes} H.L.M., sur lesquels elles vont édifier les 80 logements.

Après diverses tractations et un dernier entretien de M. Hal, Secrétaire Général, avec Monsieur Hermès, il est apparu que le Comité interprofessionnel du Logement était susceptible de se substituer aux S^{tes} H.L.M. pour

faire cette avance de 30 millions de francs.

En effet, le C.I.B. a obtenu des logements, aussi bien à la sté "La Mantaie", qu'à la "Maison Familiale". Comme il dispose d'un certain crédit, il veut bien, à titre d'avance, verser 30 millions de francs à la Ville de Rezé, à la place et pour le compte des Sociétés H.B.M.

Toutefois, et par lettre en date du 2 Octobre 1959, la sté H.B.M. "La Mantaie" précise que la Direction du C.I.B. demande une délibération, expresse du Conseil Municipal, quant à l'engagement à prendre de reverser ces 30 millions de francs au C.I.B. si, dans un délai de quatre mois, la vente effective des terrains aux deux Sociétés H.B.M. sus. visées. (c'est-à-dire La Mantaie et la Maison Familiale), n'est pas réalisée.

En ce qui concerne l'Administration Municipale, elle reconnaît la demande du C.I.B. comme parfaitement valable, et propose au Conseil Municipal de prendre cette délibération d'engagement communal, respectant le délai imparti de quatre mois.

À la demande de M. Savariau, et avec l'accord du Conseil Municipal, le Secrétaire Général fait savoir que jusqu'à présent, il n'avait pas été possible de déterminer d'une manière précise la somme dont les Sociétés H.B.M. étaient susceptibles de disposer pour payer, d'une part, l'achat des terrains viabilisés et, le paiement d'honoraires d'architectes et de travaux annexes.

Compte tenu de la récente adjudication des travaux de construction de ces 820 logements en secteur industrialisé, il est maintenant possible de faire à peu près le calcul sur les possibilités des H.B.M. en ce qui concerne le paiement des terrains mis à leur disposition par la Ville de Rezé.

Sans entrer dans les détails, il ressort des derniers calculs effectués, que le montant maximum des sommes à dépenser par les Organismes H.B.M. pour l'achat des terrains viabilisés se monte à environ 266 millions de francs, sur lesquels 19 millions doivent être réglementairement affectés à la création d'espaces verts.



Il est bon de signaler ici qu'au départ c'est tant sur une somme d'environ 300 millions de francs que nous avions tablé. Toutefois, les apports à faire par la ville de Rezé sont également un peu diminués, et si l'estimation initiale les fixait à environ 120 millions de francs, on arrive actuellement à 100 millions de francs environ.

L'Administration Municipale vient donc d'adresser à la Direction des Domaines une demande d'estimation venale de l'ensemble des terrains du Château de Rezé, que la Commune de Rezé est susceptible de vendre:

- a) - deux Sociétés H.L.M. (820 logements)
- b) - un secteur libre (520 logements)
- c) - Tous les Centes Commerciaux.

Il n'est pas possible d'entrer dans tous les détails de ces opérations financières et autres. Toutefois, ce qui peut être précisé, c'est qu'à la date du 1^{er} Octobre 1959, le prix total de l'ensemble des terrains Château de Rezé, totalement viabilisés, revient à 581.000.000 de francs.

L'idéal, et c'est le but que tous les efforts de l'Administration tendent à atteindre, c'est d'arriver à vendre à terme l'ensemble des terrains destinés à la construction pour une somme totale égalant la dépense initiale de 581 millions de francs.

Ces explications données, le Conseil revient à la question à l'ordre du jour, c'est-à-dire engagement à prendre vis-à-vis du C.I.B.

M. Cautant demande si le délai de 4 mois est suffisant à l'Administration Municipale pour arriver à la vente effective des terrains mis à la disposition des trois Sociétés H.L.M.

Le Maire pense que cela est possible.

En tous les cas, tout sera mis en œuvre pour réaliser cette vente dans le délai de quatre mois.

Tous le moment, il n'y a pas d'autre solution pour disposer des 30 millions de francs à rembourser au F.N.H.T. De plus, si la ville de Rezé ne tient pas ses engagements, elle ne pourra plus se faire compter sur d'autres avances du F.N.H.T., et pourtant, pour la réalisation de ce grand ensemble, il faudra certai-

nement d'autres avances du Fonds National d'Aménagement du Territoire

M. David, en ce qui le concerne, pense qu'il faut voter l'engagement, à moins que quelqu'un fasse proposer une autre solution, mettant de suite à la disposition de la ville une somme de 30 millions de francs.

Cette discussion étant épuisée, on passe aux votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, remercie le C.I.L. pour les 30 millions de francs qu'il veut bien verser dans les caisses du Receveur Municipal. Ces 30 millions de francs étant à valoir sur le prix de cession des terrains aux Sociétés H.L.M.

De plus, le Conseil Municipal unanime s'engage à rembourser au C.I.L. la somme de 30 millions de francs si, dans un délai de 4 mois, c'est-à-dire le 15 février 1960, la vente des terrains nécessaires à la construction des 820 logements en secteur industrialisé n'est pas réalisée au profit de ces Organismes de construction.

Il est bien entendu que l'Administration Municipale a l'autorisation de rembourser aussitôt ces 30 millions de francs au F.N.H.T.

Et ont signé les membres présents:

Handwritten signatures and names of council members, including Gimmy, Haut, Hureau, Hoy, Jacquin, Lacroix, Hostue, Choquet, and others.